Réunion de Conseil Municipal

Dimanche 24 mai 2020

Présents : Véronique BARTHOULOT, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN Jérôme CHEVALIER, Franck DOMEC, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Charles MONNET, Emilie OUDOT, David PRETRE, Thomas TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

Excusés :

Secrétaire de séance : Thomas TOURNIER

==========

1. Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7, considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Franck VILLEMAIN : 14 voix
Blanc : 1

Franck VILLEMAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire

2. Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce

nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide de la création de 4 postes d'adjoints.

1. Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1, considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1° adjoint :

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Vanessa GUINCHARD : 14 voix
Blanc : 1

Vanessa GUINCHARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1° adjoint

2° adjoint :

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
David CHATELAIN : 14 voix
Blanc : 1

David CHATELAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2° adjoint

3° adjoint :

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Charles MONNET : 14 voix
Blanc : 1

Charles MONNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3° adjoint

4° adjoint :

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Thomas TOURNIER : 14 voix
Blanc : 1

Thomas TOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4° adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.